



Par manque d'information, j'ai attaqué la mauvaise personne

Par **laetitia6692**, le **09/05/2009** à **11:51**

Bonjour,
Je souhaite avoir de l'aide car je suis complètement perdue.
L'an dernier, j'ai travaillé dans une entreprise par une agence intérim. Cette dernière m'a fait 5 contrats à durée déterminée de suite pour effectuer 5 tâches différentes qui en réalité faisaient toutes parties du poste que j'occupais: durant ces 5 contrats, j'étais secrétaire de livraison de véhicules et toutes les tâches à effectuer présentes sur les contrats étaient comprises dans celles que j'effectuais tout au long de la période passée dans cette entreprise.
Ayant appris, une fois mes missions terminées, que ce n'était pas correct, j'ai fait appel aux prud'hommes. Par un manque d'information et sous le conseil de la secrétaire du conseil des prud'hommes, j'ai attaqué l'agence intérim et demandé une requalification du contrat en cdi. Durant l'audience, j'ai appris que c'était l'entreprise utilisatrice que j'aurais dû attaquer. Le conseil a rejeté ma requête et m'a condamné aux entiers dépens.
Je souhaite faire appel en mettant en cause l'entreprise utilisatrice, mais je voudrais savoir si ça vaut le coup car je n'ai pas les moyens de prendre un avocat et encore moins de payer les frais de procédure et d'avocats de l'agence intérim auxquels je suis condamnée.
Merci à toutes les personnes qui sauront m'aider.
Cordialement